

Centre d'Hébergement d'Urgence

Les Rives-du-Lez



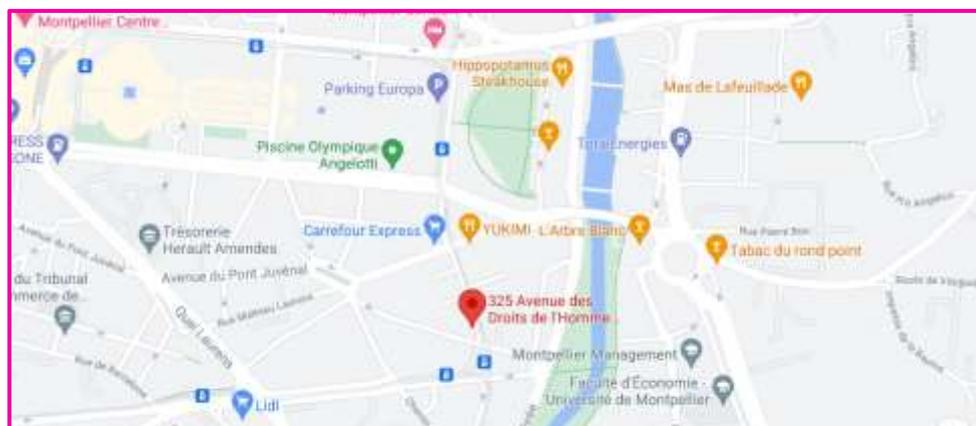
Le C.H.U. a ouvert en avril 2020, pendant le 1^{er} confinement induit par la crise sanitaire du Covid-19.

Localisation :

Le Centre d'Hébergement d'Urgence « Rives-du-lez » est situé au :

325 avenue des droits de l'homme 34000 Montpellier

Il est desservi par les transports en commun (Tramway Ligne 1, 3, 4 – Arrêt Rives-du-Lez).



Ensemble à votre service

- Autonomie à Domicile - Santé
- Accueil en Urgence, Insertion, Hébergement, Logement
- Insertion par l'Activité Economique et l'Emploi
- Animation de la Vie Sociale

Consultez notre site
Internet
www.gammes.org

Contact :

Téléphone : 07 72 50 22 75

Mail : chu.rivesdulez@gammes.org

Public et capacité d'accueil :

Le C.H.U. accueille, de façon inconditionnelle, des femmes et des hommes (sans enfant mineur à charge) se retrouvant sans solution d'hébergement et de logement.

L'orientation se fait uniquement via le 115 (numéro départemental dédié à l'urgence sociale).

Le CHU dispose de 80 chambres pour une capacité d'accueil totale de 90 places. Plusieurs chambres au 4^{ème} étage, équipées de balcon sont dédiées à l'accueil de personnes avec des animaux de compagnie (chiens).

Présentation de l'équipe :

Une équipe éducative est présente 24h/24h et 7j/7j. Elle est composée de travailleurs sociaux, d'animateurs, de veilleurs de nuit, d'une cheffe de service, d'un directeur adjoint et d'une secrétaire de direction.

Des partenaires interviennent et soutiennent l'équipe de manière hebdomadaire sur le site :

- ADAGES : permanences d'une infirmière de santé globale.
- CAARUD : permanence de professionnels autour de la réduction des risques.
- UMIPP (Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier) : permanence d'une infirmière.
- Cabinets libéraux d'infirmiers du quartier des rives du lez
- Kinésithérapeute
- Pharmacies
-

Nos missions :

- Assurer l'accueil et la sécurité des personnes hébergées
- Accompagner individuellement les personnes dans les différentes démarches d'insertion
- Animer la vie collective
- S'assurer du fonctionnement et de la sécurité des équipements
- S'assurer du respect du règlement de fonctionnement